



Communiqué de presse



02 juin 2008

## **L'UNAPL et le ministère de l'Éducation nationale signent un accord-cadre en faveur de la formation des jeunes**

**Alain Vaconsin, Président de l'UNAPL, et Xavier Darcos, Ministre de l'Éducation nationale, ont conclu pour 5 ans un accord cadre national portant sur l'information, l'orientation et la formation des jeunes, afin de leur permettre de mieux valoriser leurs talents dans un secteur en pleine expansion, celui des professions libérales.**

L'UNAPL, qui représente plus de 600 000 entreprises libérales des secteurs du droit, de la santé, de la technique et du cadre de vie, souhaite participer à l'insertion professionnelle des jeunes en adéquation avec les besoins de son secteur entrepreneurial, et :

- Promouvoir les professions libérales et leurs emplois salariés auprès des jeunes ;
- Faire connaître la diversité des métiers du secteur libéral et le gisement d'emplois que ce secteur propose ;
- Assurer auprès des jeunes la pérennité des activités libérales par la création ou la reprise des entreprises ;
- Valoriser les compétences des salariés par la promotion de la Validation des Acquis de l'Expérience.

De son côté, le ministère de l'Éducation nationale souhaite renforcer sa coopération avec le monde professionnel dans les domaines de l'enseignement professionnel et technologique, de l'apprentissage, de l'insertion des jeunes et de la formation des adultes.

L'UNAPL et le ministère de l'Éducation nationale s'engagent conjointement sur trois axes :

### **L'information et l'orientation des jeunes, des familles et des personnels de l'Éducation nationale**

L'UNAPL apportera son concours à l'action menée par le ministère de l'Éducation nationale, en particulier sur :

- La réalisation d'actions d'information dans les collèges et lycées ;
- L'organisation de conférences et de visites d'entreprises libérales.

### **Les initiatives pour donner aux jeunes le goût d'entreprendre**

### **L'information des enseignants et des conseillers d'orientation psychologues**

**Cet accord marque une étape importante pour l'UNAPL, qui a fait de l'insertion professionnelle des jeunes l'une de ses premières préoccupations et l'un des thèmes principaux de son Livre blanc.**

### **A propos de l'UNAPL**

L'UNAPL regroupe 63 organisations syndicales représentatives de toutes les professions libérales, soit plus de 600 000 entreprises libérales des secteurs du droit, de la santé, de la technique et du cadre de vie. Ce secteur économique représente le quart des entreprises françaises et 9% de l'emploi total du secteur privé.

### **Contact presse**

Emilie Gay / Michèle Brischoux – H&B Communication

01 58 18 32 47 – 01 58 18 32 52

[e.gay@hbcommunication.fr](mailto:e.gay@hbcommunication.fr)